



## **Nos missions, notre méthode, nos valeurs**

lundi 25 juillet 2016, par [MLSG](#)

**Nos missions statutaires ancrent la MLSG dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle et l'éducation permanente. Notre méthode suppose une approche globale et intégrée et le respect de règles de déontologies du travail social. Nos valeurs fondent notre action quotidienne.**

### **Nos statuts définissent notre objet social et nos missions**

L'association a pour but de concevoir, développer, coordonner et évaluer toute initiative visant à améliorer l'insertion éducative, sociale, professionnelle, sportive et culturelle des personnes, par la mobilisation et l'articulation des ressources locales saint-gilloises, régionales, communautaires, fédérales et européennes.

L'association a également pour but l'éducation permanente des adultes en milieu populaire avec une attention toute particulière pour le public local et régional le plus fragilisé - notamment telle qu'elle est définie dans l'article 1er du décret relatif au soutien de l'action associative dans le champs de l'Education permanente du 17 juillet 2003.

Elle développe une approche intégrée de l'insertion en associant des partenaires communaux, du CPAS, des écoles, des entreprises, du mouvement associatif, de la santé, de la justice, de la prévention, de la formation, du logement, ... Elle peut accomplir tous les actes se rapportant indirectement ou directement à son but. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but.

### **Objet de l'association**

- La création, la mobilisation et l'animation de réseaux de partenaires locaux ;
- L'organisation des services et d'actions en matière d'accueil, de guidance, d'orientation, de formation, de recherche d'emploi, de prospection pour toute personne en demande d'insertion sociale et professionnelle avec une attention particulière pour le public fragilisé ;
- Le développement et le soutien d'initiative de développement local ;
- La mise en œuvre de tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs d'éducation permanente...

### **Une approche globale, intégrée et respectueuse de la déontologie du travail social**

- Toutes nos actions, collectives ou individuelles, tiennent compte des caractéristiques des individus et s'adaptent à leurs besoins.
- Nos services et projets sont complémentaires et doivent permettre aux personnes accueillies de franchir les différentes étapes d'une insertion durable vers un emploi de qualité.
- Notre travail se fonde sur une démarche volontaire des bénéficiaires.
- L'accueil se veut non discriminant (race, sexe, religions, opinions, etc.).
- Notre action vise la réussite accessible pour tous.
- Nous ne participons pas à toute action pouvant aboutir à une perte de droit pour nos bénéficiaires, entendu que le maintien des droits est la première étape visant une ré-insertion socioprofessionnelle. Toute information sur nos bénéficiaires transmise à nos organismes externes de contrôle se fait après accord de nos bénéficiaires.
- Le respect de la vie privée est assuré par notre équipe qui s'engage à n'utiliser des informations que dans le cadre du secret professionnel partagé. Nos bénéficiaires peuvent consulter et avoir copie de leur dossier interne.

## **La charte des valeurs de la MLSG**

*Nous, travailleurs de la Mission Locale de Saint-Gilles, adoptons ce 15 juin 2016 la charte des travailleurs, approuvée par le Conseil d'Administration réuni ce 08 juin 2016. Nous nous engageons à partager une communauté de valeurs, et à adapter nos comportements à notre charte. Toutes nos valeurs sont indissociables et d'égale importance. Nous inviterons nos futurs nouveaux collègues à adopter cette charte comme un préalable à leur intégration dans l'équipe de la MLSG.*

1. Toutes nos actions et attitudes veillent à respecter le principe de **BIENVEILLANCE**, envers nos collègues, nos bénéficiaires, nos projets. Notre priorité est, en toute chose, de veiller au bien-être des autres, comme soi-même.
2. Toutes nos actions et attitudes veillent à respecter le principe de **SOLIDARITE**, envers nos collègues, nos bénéficiaires, nos projets. L'intérêt du groupe est également mon intérêt, l'intérêt d'un seul collègue, d'un seul projet, d'un seul bénéficiaire est l'intérêt du groupe.
3. Toutes nos actions et attitudes veillent à respecter l'**HUMAIN**. Notre priorité est, en toute chose, envers nos collègues, nos bénéficiaires, nos projets, de veiller à la paix, en pratiquant le respect, l'écoute, l'empathie
4. Toutes nos actions et attitudes veillent à respecter le principe d'**EQUITE**, envers nos collègues, nos bénéficiaires, nos projets. Nous respecterons les cadres existants et tiendrons compte des situations particulières, dans un esprit de justice.
5. Toutes nos actions et attitudes veillent à respecter le principe de **RESPONSABILITE**, envers nos collègues, nos bénéficiaires, nos projets. Nous sommes responsables de nous-même, d'autrui, et du groupe.
6. Toutes nos actions et attitudes veillent à respecter le principe de **QUALITE**, envers nos collègues, nos bénéficiaires, nos projets. Notre démarche individuelle et collective est d'améliorer continuellement nos projets au bénéfice de nos bénéficiaires.
7. Toutes nos actions et attitudes veillent à respecter le principe d'**AUTONOMIE**, envers nos collègues et

bénéficiaires. Notre priorité est de développer les capacités et compétences de chacun, et d'autonomiser au maximum nos collègues et bénéficiaires.

Fait à Saint-Gilles, le 15 juin 2016.